CABINET PIERRE CONTI

Transactions et Gestion immobilières

LOCATION

Tarifs en vigueur au 1er janvier 2017 au taux actuel de la TVA de 20,00 %

HONORAIRES DE LOCATION

Baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 (article 5) / Locaux d'habitation nus ou meublés :

Honoraires TTC à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier locatif et de rédaction du bail : 10,00 €/m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3,00 €/m²

Honoraires TTC à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : 150,00 €
- honoraires de visite, de constitution du dossier locatif et de rédaction du bail : 10,00 €/m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3,00 €/m²

Autres baux:

Honoraires TTC partagés par moitié entre le bailleur et le locataire : 14 % du loyer annuel

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE à charge du mandant

Déductibles des revenus fonciers

Honoraires de gestion courante :

6,77 % HT soit 8,124 % TTC sur le montant des sommes, effets ou valeurs encaissés

Garantie des loyers impayés et/ou détériorations immobilières :

3,50 % TTC du montant des loyers et charges, dont frais gestion administrative 1,00 % TTC

Honoraires complémentaires :

- Consultation extranet Gérance en ligne : GRATUIT
- Etablissement de l'Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques : 35,00 € TTC
- Commande et suivi des diagnostics location : 35,00 € TTC
- Fourniture du document d'aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers : 20,00 € TTC
- Constitution de dossier contentieux locataire et suivi de procédure judiciaire : 90,00 € TTC
- Remise dossier à l'huissier pour signification congé au locataire : 50,00 € TTC
- Suivi de sinistre d'assurance : 90,00 € TTC
- Faire exécuter tous travaux importants après accord écrit, sauf urgence, du mandant et en régler les factures : de 250,00 € à 1 500,00 € Forfait de 32,82 € TTC et au delà de 1 500,00 € : 2,39 % TTC du montant TTC des travaux suivant factures
- Vacations représentation aux assemblées générales des copropriétaires, auprès des associations de locataires, aux expertises et autres : 80,00 € TTC de l'heure
- Rédaction et suivi des demandes de subventions notamment auprès de l'ANAH : 0,60 % TTC du montant TTC des factures, avec un minimum de 150.00 € TTC et un maximum de 450.00 € TTC
- Frais de clôture gestion dossier avant échéance : 55,00 € TTC
- Honoraires d'assistance à la livraison du bien pour les logements neufs : 150,00 € TTC

Assurance multirisques propriétaire non occupant (PNO) :

- Cotisation pour lots d'habitation inférieurs à 250 m²: 78,60 € TTC/an
- Cotisation pour lots professionnels et/ou commerciaux inférieurs à 250 m²: 116,00 € TTC/an
- Frais de suivi administratif et comptable du contrat d'assurance : Forfait 15,00 € TTC/an